

## Fiche technique

### La réserve naturelle Alfred-Kelly Un paysage emblématique des Laurentides protégé et mis en valeur



#### La réserve naturelle Alfred-Kelly et ses escarpements



Située à cheval entre Piedmont et Prévost, à environ 60 km au nord de Montréal, la réserve naturelle Alfred-Kelly est un territoire protégé de près de 500 hectares. Les escarpements sont un des éléments les plus marquants du paysage des Laurentides. Les dénivelés de l'escarpement peuvent atteindre les 175 mètres et le sommet le plus élevé, le mont Belvédère, culmine à une altitude de 350 mètres.

Plusieurs parois rocheuses et talus d'éboulis sont présents sur la réserve et servent d'habitat à de nombreuses espèces, dont plusieurs sont considérées rares au Québec. Ce site possède également une valeur faunique indéniable liée à la présence de plusieurs variétés d'oiseaux de proie favorisée par la diversité et la qualité du milieu. Des 26 espèces de rapaces retrouvées au Québec, 22 ont été observées sur la réserve naturelle, dont un couple nicheur de faucons pèlerins, l'aigle royal et le pygargue à tête blanche, trois espèces désignées vulnérables au Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. La grenouille des marais et la couleuvre verte sont également présentes.

Quatre espèces floristiques en situation précaire ont également été inventoriées. Il s'agit plus spécifiquement de l'arabette à fruits réfléchis, de la dryoptère de Clinton, du millepertuis à grandes fleurs et de la platanthère à grandes feuilles.



#### Le statut de réserve naturelle reconnue

En terres privées, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* permet la reconnaissance par le gouvernement du Québec de réserves naturelles. Les réserves naturelles en milieu privé, inscrites au registre des aires protégées du Québec, contribuent à la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de la province. Pour être ainsi reconnue, une propriété privée doit présenter des caractéristiques qui justifient un intérêt de conservation sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager. Dans le cas de la réserve naturelle Alfred-Kelly, cette reconnaissance est perpétuelle.

## **Alfred Kelly**

M. Kelly, ornithologue passionné, était membre de l'un des groupes les plus anciens de conservation en Amérique du Nord, Protection des oiseaux du Québec (POQ). Il a consacré énormément d'énergie et de temps bénévole à cet organisme pour protéger les oiseaux et sensibiliser le public à leur importance. Pendant ses années à Piedmont, Alfred Kelly a progressivement acquis des terrains au pied des escarpements. Quand il est décédé il y a trente ans, cet amant de la nature a légué sa propriété à POQ avec l'instruction qu'elle soit protégée à perpétuité au bénéfice des oiseaux et de la faune. Conservation de la nature continue l'œuvre de ce grand philanthrope en protégeant ce paysage caractéristique des Laurentides et en établissant une réserve naturelle sur ces lieux en son nom.

## **Accessibilité au territoire**

Conservation de la nature s'est associée à des acteurs régionaux afin de permettre à la population et aux visiteurs de continuer à fréquenter le site tout en assurant le maintien de son intégrité écologique. La réserve naturelle est accessible au public dans le cadre d'activités éducatives, d'observation et d'interprétation de la nature, de randonnée pédestre ou en raquettes et de ski de fond, dans la mesure où ces activités sont pratiquées sur les sentiers. Un secteur particulier de la falaise est aussi accessible pour la pratique de l'escalade de glace du 2 novembre au 28 février de chaque année. Le territoire est aménagé de façon à assurer la sécurité de ses usagers, tout en limitant les intrusions sur les propriétés privées voisines et en minimisant l'impact sur le milieu naturel. La réserve compte maintenant quatre entrées officielles, à Piedmont et à Prévost, où a été installée une carte des sentiers. Les visiteurs trouveront également, dans le secteur Prévost, des informations concernant les richesses naturelles et historiques de la réserve, les règles d'usage ainsi que la description des partenaires de Conservation de la nature qui œuvrent dans la planification et la mise en valeur de ce territoire.

## **La gestion partenariale de la réserve naturelle**

Les propriétaires de la réserve, Conservation de la nature et Protection des oiseaux du Québec, œuvrent de concert avec le Comité régional pour la protection des falaises et les Amis de la réserve naturelle Alfred-Kelly afin de coordonner, avec les municipalités, l'élaboration d'un plan directeur de gestion de la réserve. Cette planification vise à rallier conservation, éducation et accessibilité de la réserve naturelle, ainsi qu'à favoriser son rayonnement dans la région, et ce, dans le respect des règles de bon voisinage et des aspirations des usagers de la communauté.

L'officialisation du réseau de sentiers est le fruit du travail d'un comité formé de représentants de ces organismes. Le réseau des sentiers, ainsi que les aménagements pour la mise en valeur de la réserve, seront entretenus et bonifiés dans les prochaines années.

## **Le futur plan directeur de la réserve naturelle Alfred-Kelly**

Au printemps 2014, Conservation de la nature a démarré une **démarche concertée de rédaction du plan directeur de gestion de la réserve**. Ce plan, en cours d'élaboration, dressera un portrait des enjeux écologiques et socioéconomiques du territoire, et proposera une série d'actions pour y répondre. Les différents usagers et de nombreux intervenants de la communauté sont appelés à participer afin de contribuer au maintien des vocations du territoire.

La démarche de concertation entreprise par Conservation de la nature s'étale sur trois phases :

- Rédaction d'une vision et des objectifs stratégiques avec les principaux partenaires de Conservation de la nature (été 2014) ;
- Identification des actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs avec un grand nombre d'organismes intéressés et touchés par la gestion de la réserve (automne 2014 – hiver 2015) ;
- Engagement collectif pour la mise en œuvre du plan avec l'ensemble des personnes ayant participé à la démarche (printemps 2015).

## Les vocations du territoire

<b>La conservation</b> <i>Vocation prioritaire et transversale</i>		
Maintenir des caractéristiques naturelles et les processus écologiques naturels à perpétuité afin de préserver la qualité de ses habitats floristiques et fauniques		
<b>Le rayonnement régional</b> <i>Vocation secondaire compatible</i>	<b>La découverte et la sensibilisation</b> <i>Vocation secondaire compatible</i>	<b>La recherche</b> <i>Vocation secondaire compatible</i>
Participer au développement social, culturel et économique de la région	Transmettre le savoir et sensibiliser sur les caractéristiques et les enjeux écologiques du territoire	Encourager les activités de recherche liées aux sciences de l'environnement ou au développement durable des territoires

## La démarche d'élaboration du plan directeur et le calendrier

### Phase 1

Des entrevues individuelles avec les partenaires et certaines parties prenantes

- **Objectifs:** Recueillir les préoccupations et les attentes de chacun afin de formuler des objectifs stratégiques pour les 5 prochaines années
- **Quand?** Juin à septembre 2014

### Phase 2

Un questionnaire en ligne auprès des partenaires et de l'ensemble des personnes souhaitant participer

- **Objectifs:** identifier des actions à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs
- **Quand?** Décembre 2014

### Phase 3

Un atelier participatif réunissant l'ensemble des personnes et organisations ayant participé aux phases 1 et 2

- **Objectifs:** Prioriser ensemble les actions à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années
- **Quand?** Mai 2015

# CARTE DES SENTIERS / TRAIL MAP



RÉSERVE NATURELLE  
ALFRED-KELLY  
NATURE RESERVE

